

Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile
Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband
Band: 31 (1984)
Heft: 10

Werbung

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Finances communales

Le deuxième aspect de l'opposition du législatif vaudois tient à la dépense exigée. Le Vaudois est près de ses sous, dit-on. Il l'est encore plus lorsqu'il s'agit des deniers publics, donc de ses impôts.

L'engagement financier pour la protection civile est déjà très important en Pays de Vaud. La tendance n'est pas à l'augmentation des taxes fiscales, mais bien plus à une réduction par des économies drastiques. Le Grand Conseil a la volonté de limiter les dépenses de l'Etat. De gommer tous frais superfétatoires.

Il est évident, dès lors, que les députés sollicités par le gouvernement et le peuple de limiter les dépenses, voire de rogner sur certaines d'entre elles, ne vont pas de gaieté de cœur accorder des crédits supplémentaires ou engager des dépenses nouvelles sans nécessité absolue. En l'occurrence, ce n'est pas seulement l'Etat qui aurait dû passer à la caisse, mais aussi les communes. Cet argument a joué un grand rôle dans la décision.

Mais il est vrai aussi que le Grand Conseil vaudois a voté, ces derniers temps, des crédits importants en faveur de la PC. Il a de plus donné son aval à la planification actuellement en cours. Ni les entreprises engagées ni les communes n'auront à souffrir du

retard mis à la promulgation d'une nouvelle loi vaudoise.

Car une loi existe déjà, qui est appliquée dans toute son ampleur.

Trop de zèle

La Confédération impose aux cantons une certaine adaptation de leurs règles aux siennes. On le veut bien. Mais le Conseil d'Etat vaudois manifeste trop de zèle aux yeux de la majorité des députés. Il n'y a pas lieu de se presser inutilement sur le plan législatif cantonal, alors que les dispositions fédérales sont mouvantes et pourraient n'entrer en exécution que dans dix ans.

Trop d'incertitudes du côté fédéral, trop de zèle du côté cantonal: il y a plus à nuire à la protection civile en suivant le mouvement qu'en demandant une nouvelle réflexion.

D'autant plus que le projet cantonal accordait au Conseil d'Etat des pouvoirs très étendus, mais peu clairs. La protection civile ne doit pas devenir un petit Etat dans l'Etat. La loi ne respecte pas l'autonomie communale de manière assez scrupuleuse. Le chef local de la protection civile, est-il dit à l'article 4 du projet, dépend de la Municipalité.

Et non le contraire!

Or, tel n'est pas toujours le cas en réalité, puisque des municipalités se

sont offusquées à juste titre de n'avoir pas été mises au courant, ou tardivement, d'instructions cantonales adressées aux responsables locaux.

Coordination

Un dernier point a encore été soulevé par le Grand Conseil vaudois. C'est celui de la coordination entre la protection civile et la défense civile. Ces notions sont malheureusement souvent confondues faute d'information adéquate. Il ne faudrait pas qu'une loi cantonale ajoute à la confusion dans l'esprit des citoyens.

Si l'on est attaché à la protection civile, on ne peut que vouloir une bonne loi, respectueuse de l'autonomie communale, proche et compréhensible de tout un chacun. Car dans ce domaine, c'est l'habitant et l'habitant d'un village ou d'une ville qui doit savoir de quoi il retourne. La PC est l'affaire de chacun.

C'est dans cet esprit que le Grand Conseil vaudois a rejeté la loi cantonale; il en acceptera sans doute prochainement une autre, mieux adaptée aux mentalités et sensibilités des personnes et collectivités concernées.

Un prochain numéro de notre revue donnera la parole aux responsables vaudois de la PC pour qu'ils expriment leurs vues sur la question.

Visite du pape Jean-Paul II

La protection civile fribourgeoise engagée

mm. Le 13 juin, le parc de la Poya, vaste étendue de gazon que bordent quelques arbres, servait de cadre à la grand-messe pontificale. Quelque trente-cinq mille personnes s'y massaient. Le temps était superbe. Un soleil de juin déversait à foison son ardente lumière sur la foule; il effaçait au passage tout velléité de brise.

C'est dans ce décor que la protection civile de Fribourg a mis sur pied un service spécial et de circonstance, à la hauteur de l'événement: la visite du pape Jean-Paul II. Les membres de l'état-major local, les responsables du service sanitaire et les samaritains étaient à pied d'œuvre. Leur slogan à tous, ce jour-là, était: Fribourg préventif, protège, soulage.

Par chance, pas de mission délicate. Tout a baigné dans l'huile. Mais la prévention y était pour quelque chose. Jugez plutôt: les hommes et les femmes de la PC ont distribué des

serviettes rafraîchissantes (c'était nécessaire par la chaleur qui régnait à la Poya), réparti plus de 600 litres d'eau fraîche et confectionné des milliers de chapeaux en papier à partir de 20 kg de journaux récoltés par leurs soins. Faut le faire.

Mais par ces trois gestes ou ces trois actions préventives, bien des insolations et des coups de chaleur auront été évités.

Une tâche de plus à l'actif de la protection civile. Et une réussite!

Mobilier pour centres de protection civile

études et projets, fabrication

H. NEUKOM SA

8340 Hinwil-Hadlikon ZH

Téléphone 01 937 26 91

Textilien für den Zivilschutz

Wolldecken – Leintücher
Schlafsäcke aus Baumwolle
Kissen und Duvets

Fabrikpreise

Textiles pour la protection civile

Couvertures laine et acryl
Draps de lit – Sacs de couchage en coton
Duvets et coussins

Prix de fabrique

Fabrique valaisanne de tissus et couvertures SA, 1950 Sion
Walliser Tuch- und Deckenfabrik AG, 1950 Sitten
Telefon 027 23 22 33